

MAIRIE DE SAINT-AUVENT

2, place de l'Église - 87310 Saint-Auvent

Tél : 05.55.00.00.82

Fax : 05.55.48.13.39

Courriel : mairie.de.saint-auvent@wanadoo.fr

Ouverture au public

lundi - mardi : de 8h30 à 13h00 et de
14h30 à 17h30

mercredi : de 8h30 à 12h15

jeudi - vendredi : de 8h30 à 13h00 et de
14h30 à 17h30

samedi : de 8h30 à 11h00

Les samedis, dimanches et jours fériés
vous pouvez contacter la Mairie au
05.55.00.00.82, un répondeur vous
indiquera les services de garde.

INFORMATIONS TOURISME

Maison de Païs

1, rue Porte des Remparts
87310 Saint-Auvent

Ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 17h en
période hivernale et tous les jours en
période estivale.

SOMMAIRE

Infos Municipales

Pages 2 et 3

Environnement et Cadre de Vie

Pages 4 & 5

Enfance/Jeunesse

Page 6

Vie Locale

Page 7 et 8



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces dernières semaines nous avons eu l'occasion de nous rencontrer à plusieurs reprises notamment lors des différents votes qui vous ont conduits aux urnes. C'est une agréable occasion pour se rencontrer, échanger, faire le point sur différents sujets qui peuvent toucher chacun d'entre vous.

Dans ce journal nous allons revenir sur les différents travaux que je vous annonçais en début d'année :

> installation d'une aire de jeux pour les jeunes enfants, en bordure du stade. La mise en place devrait avoir lieu cet automne.

> implantation d'aires de stationnement pour les camping-cars, toujours au niveau du stade.

> l'aménagement des villages du Peyrat et de la Nouzille.

> le projet d'installation d'une salle multisports.

D'ores et déjà, certains d'entre vous ont pu apprécier l'arrivée du haut-débit grâce à l'installation de la fibre. Je suis conscient que malheureusement certaines zones ne sont pas couvertes.

L'arrivée du site internet de la commune est imminent. Vous pourrez y retrouver diverses informations sur notre commune. Ce sera aussi un bon moyen de communication pour faire découvrir notre commune aux futurs vacanciers ou habitants de la commune.

Mais à St Auvent, le printemps, c'est aussi une période d'activité intense des associations à l'occasion des manifestations traditionnelles : loto, concours belote, soirée aligot, festival musical, vide-grenier, randonnée gourmande... Ceci n'occulte pas les aspects sociétaux et politiques, mais nous occupe intensément ! La météo a été très bonne pour le vide-grenier et la randonnée gourmande. Les bénévoles ont été nombreux et motivés pour chaque animation. Ils ont permis que toutes ces soirées ou journées festives soient réussies, et je les remercie chaleureusement. Avec la saison estivale qui arrive, ce seront les marchés fermiers qui vont débiter.

C'est l'occasion pour moi de souhaiter, en mon nom et au nom du conseil municipal, un bon séjour à tous les estivants qui viennent en villégiature chez nous et vous souhaiter, à vous tous habitants de St Auvent, un bel été et de bonnes vacances à ceux qui ont la possibilité d'en prendre. A très bientôt et je vous invite à parcourir l'ensemble de ce bulletin pour faire un retour plus précis sur les actions menées et pour prendre connaissance plus en détail de toutes les perspectives que je viens de vous présenter. Bonne lecture à vous tous.

Bruno Grancoing



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bruno Grancoing

COMMISSION COMMUNICATION : Annie Ducourtieux, Audrey Meunier, Kévin Jousse, Romain Grand

PHOTOS : Commune de Saint-Auvent

Imprimé par noussoins - Ne pas ieter sur la voie publique

Séances du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2017

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

Les comptes comme suit sont adoptés à l'unanimité (délibération n°01/2017).

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 632 290,52 €

Recettes de fonctionnement : 783 119,31 €

Excédent de fonctionnement : 150 828,79 €

Résultats antérieurs reportés : 382 172,52 €

Excédent cumulé en fonctionnement : 533 001,31€

Cet excédent cumulé généré par la gestion stricte des dépenses de fonctionnement permet le financement des dépenses d'investissement engagées fin 2016 et qui vont se concrétiser courant 2017 sans avoir recours à l'emprunt.

Le report des résultats 2016 au budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité (délibération n°02/2017).

Budget assainissement :

Le budget assainissement se solde par un déficit cumulé de 25 568,97€ en fonctionnement et de 11 619,37 € en investissement.

Le report des résultats au budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité (délibération n°03/2017).

Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'éclairage public :

Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) propose de programmer des travaux visant à remplacer certains luminaires (type boules et sources à vapeur de mercure) par des luminaires plus performants et de les doter d'un dispositif d'économie d'énergie.

Ces travaux seraient réalisés sur la période 2017-2018 et concerneraient 55 lampadaires sur l'ensemble du territoire pour une dépense estimative de 32 340 € TTC subventionnée à hauteur de 60%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SEHV (délibération n°04/2017).

Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aire de jeux et de l'aire de camping-car :

Deux offres ont été reçues proposant le même taux d'honoraires. Compte tenu des références présentées, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché au groupement DUARTE/REGARS CROISES pour un montant de 6 480 € HT (7 776 € TTC) représentant 9% du coût prévisionnel des aménagements (délibération n°05/2017).

Etude de faisabilité pour l'assainissement de la Nouzille :

Avant toute programmation de travaux une étude de faisabilité est nécessaire afin de définir le périmètre de l'assainissement collectif et les différentes solutions techniques envisageables

Séance du 04 avril 2017

Vote des taux de taxes locales pour 2017

Le Conseil Municipal après avoir délibéré (délibération n°06/2017), décide à l'unanimité de reconduire les taux des taxes locales qui génèrent une recette prévisionnelle de 288 708 €

-	Taxe foncière sur le bâti :	14,69%
-	Taxe foncière sur le non bâti :	70,79%
-	Taxe d'habitation :	14,56%

Vote des budgets primitifs 2017

La section d'investissement s'équilibre à 699 308 €.

Elle comprend le report des sommes engagées en dépenses et en recettes en fin d'année 2016 et l'inscription de projets nouveaux évoqués lors des orientations budgétaires :

► aménagement d'une aire de jeux pour les enfants dans les Allées du château (financement à 20% par le Département et à 25% par l'Etat)

► création d'une aire de camping-car (subvention départementale de 20%)

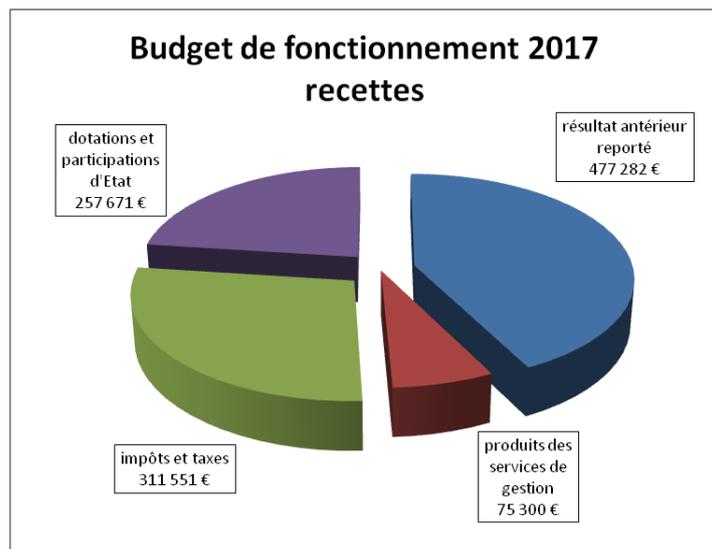
► projet de construction d'une salle de sports (1^{ère} phase). Cet investissement pourra être subventionné dès 2018 par l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), une demande d'aide départementale sera déposée pour la session de juin 2017 et un apport du CNDS (Centre National du Développement du Sport) pourra être sollicité.

► acquisition de matériel divers, notamment de tables et bancs pour l'extérieur ainsi qu'une remorque pour le transport et le stockage. Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (délibération n°12/2017).

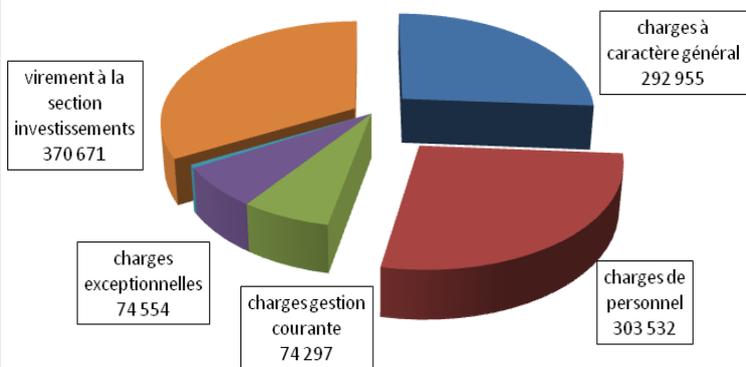
La section de fonctionnement s'équilibre à 1 121 804 € avec notamment la poursuite des travaux d'entretien de voirie et la création du site internet.

Toujours soucieux de soutenir au mieux les Associations de son territoire, le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions qui leurs sont attribuées chaque année pour un montant total de 8 905 € (délibération n°08/2017).

A l'unanimité le budget principal est adopté (délibération n° 07/2017).



Budget de fonctionnement 2017 dépenses



Budget assainissement :

La section d'**investissement** s'élève à **25 663 €**, comprenant uniquement les charges incompressibles relatives aux amortissements et au remboursement d'emprunt. Aucun investissement ne peut être prévu cette année compte tenu de la situation déficitaire de ce budget.

La section de **fonctionnement** s'élève à **74 650 €** comprenant une étude sur un éventuel assainissement collectif à la Nouzille pour 7 100 €.

Le budget s'équilibre, comme l'année précédente grâce notamment à la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales pour 12 892 € (*délibération n°09/2017*) et à une subvention exceptionnelle de 39 027 € (*délibération n°10/2017*).

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité (*délibération n°07/2017*).

Travaux de voirie

Le budget 2017 voté lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2017 prévoit la poursuite des travaux d'entretien de voirie pour un montant de 13 000 €.

En parallèle, des travaux sont réalisés par la Communauté de Communes :

→ **Elagage, curage et dérasements des accotements** sur le VC 18 le Theil et le VC 9 le Roule.

→ **Reprofilage de chaussée** sur le VC 13 la Foucaudie

Les travaux restant à réaliser et qui vont être programmés au cours de cette année sont :

→ **Enduits** sur le VC 91 l'Age Soumagnas, sur le VC 94 Royer, sur le VC 2 chez Monnerie.

→ **Point à Temps** sur le VC 94 Royer, sur le VC 13 la Foucaudie, sur le VC 17 bis Trinsolas.

Séance du 23 mai 2017

Inscription au PDIPR du sentier autour de l'étang de la Pouge

Afin de valoriser l'étang de la Pouge, le Conseil Départemental propose un sentier de randonnée qui fera le tour de l'étang et de l'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade (PDIPR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le tracé du sentier (*délibération n°13/2017*).

Signature de la charte zéro pesticide et acquisition de matériel de désherbage

La réglementation interdit aux collectivités l'achat de désherbant pour l'entretien des espaces publics et incite à des pratiques alternatives.

Aussi il conviendrait de faire réaliser un plan de gestion du désherbage par l'association FREDON et d'adhérer par conséquent à la charte Zéro pesticide.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une désherbeuse à brosses pour un coût de 6 350 € HT. Cet achat pourrait bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau à 40% et du Département à 20%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la charte zéro pesticide, de faire réaliser le plan de désherbage, d'acheter le matériel et de demander les subventions correspondantes (*délibération n°14/2017*).

Signalétique directionnelle

Un avant-projet a été présenté par la commission chargée du dossier.

Cet avant-projet vise essentiellement à mieux indiquer les lieux dits ainsi qu'à identifier les points touristiques.

La commission a aussi réfléchi à un renforcement de la signalisation routière dans le centre bourg, à la matérialisation de passages pour piétons ainsi que la redéfinition des places pour personnes à mobilité réduite.

Augmentation légale des loyers communaux

Le Conseil Municipal décide à la majorité (13 voix pour et 2 contre) d'appliquer l'augmentation légale de 0.18% au loyer communaux suivant la variation de l'indice de référence des loyers (*Délibération n°15/2017*).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées (tout à l'égout) vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation.

Chacune des 16 communes de la Communauté de Communes Ouest Limousin fait l'objet d'une campagne de vérification des installations individuelles.

Cette campagne de vérification s'étale sur 10 ans. Les visites ont débuté à l'automne 2015. Le service ayant enregistré un retard sur les années 2015-2016, les contrôles prévus ces années-là sont reportés en 2017.

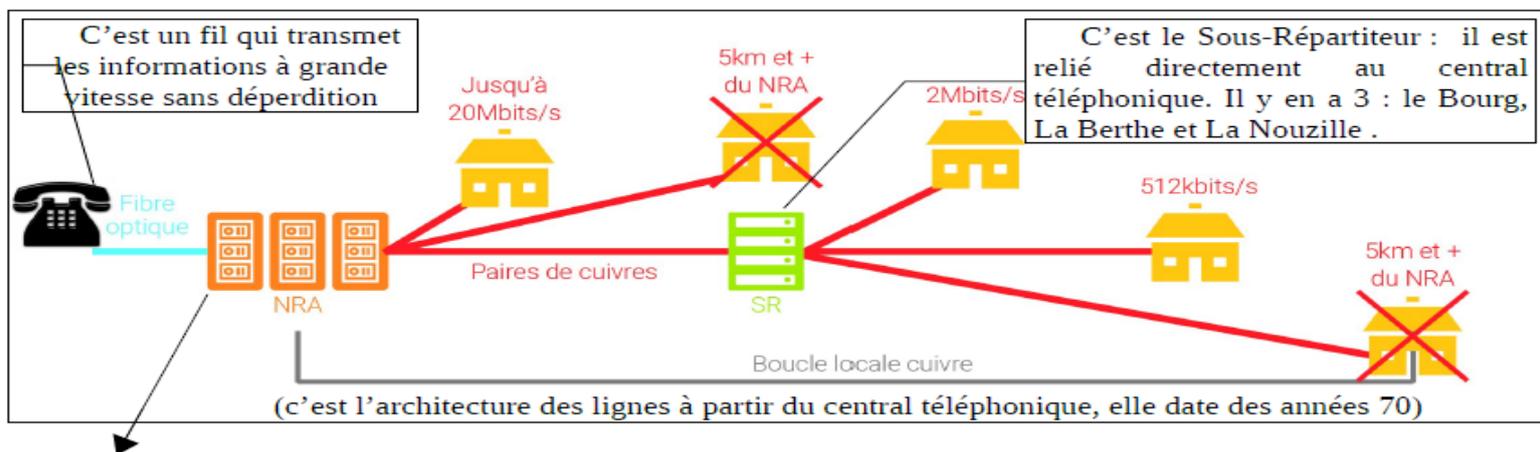
Si vous êtes concerné, vous recevrez un courrier afin de fixer un rendez-vous.

Internet par la ligne téléphonique

@ Avant 2017, pourquoi certaines habitations recevaient ou pas internet ?

Consciente de ce souci, l'ancienne Région « Région Limousin » a sollicité toutes les Communautés de Communes à établir un état des lieux de cette situation. Notre ancienne Communauté de Commune « Vallée de la Gorre » a répondu favorablement à cette demande en 2013 par une montée en débit (MED) pour les communes de Saint Auvent et Gorre, et non par la fibre chez l'habitant (FFTH) pour des raisons techniques.

Comment est reliée votre ligne téléphonique ?



NRA : c'est le central téléphonique : un local qui regroupe plusieurs lignes téléphoniques fixes. En ce qui concerne la commune de Saint Auvent, elle est reliée pour une grande partie des habitations au central téléphonique de Saint Laurent sur Gorre et l'autre partie, à celui de Saint Junien.

Mbits/s - Kbits/s : c'est une unité de mesure du débit internet, le **Mégabits** par seconde ou le **Kilobits** par seconde. Avant, nous parlions de 56 Kbits/s voire du 512 Kbits/s étendu et maintenant du 100 Mbits/s

La paire de cuivres : ce sont deux fils de cuivre pour chaque ligne téléphonique fixe.

Le syndicat DORSAL a été mandaté par la région pour être le maître d'ouvrage de l'aménagement numérique en Limousin.

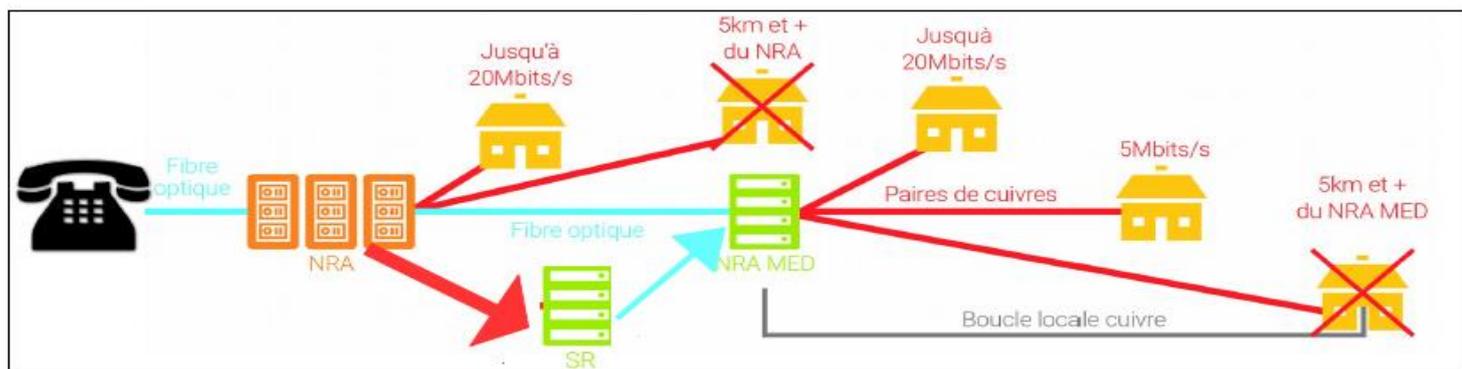
Ce développement numérique, appelé Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), comporte plusieurs phases : la phase pilote, jalon 1. Le projet fut retenu en 2014 en phase pilote.

Les travaux, pour les deux communes, ont un coût prévisionnel de 694 000 € répartis à la hauteur de :

- 70 % pour la Région Limousin, L'État, l'Europe soit 485 800 €
- 15 % pour le Département soit 104 100 €
- 15 % pour la Communauté de Commune soit 104 100 €.

Dorsal a organisé deux réunions publiques à Saint Auvent pour expliquer ce changement. Elles ont eu lieu le 06 février pour La Nouzille et Gorre et le 03 avril pour le bourg et la Berthe.

@ Ce qui change en 2017 : les travaux qui ont permis la Montée En Débit (MED)



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Les travaux, qui ont débutés fin d'année 2015 jusqu'à aujourd'hui, consistent à amener la fibre optique du NRA de Saint Laurent sur Gorre ou de Saint Junien aux SR du bourg, de La Nouzille et de La Berthe. Ce dernier devient donc un NRA MED (nouveau central téléphonique **Montée En Débit**) matérialisé par une armoire beige proche de l'ancien sous répartiteur gris. La fibre optique a été déployée soit en aérien soit souterrain pour alimenter les trois nouvelles armoires : le bourg, La Berthe, La Nouzille. Aujourd'hui, le NRA MED de La Nouzille est opérationnel depuis le 15 février, La Berthe depuis le 04 avril et celui du bourg, le sera pour le 27 juin 2017.

Ce jour-là, s'appelle la **migration** : c'est le branchement des fils entre l'ancien sous-répartiteur et le nouveau NRA MED, qui occasionne une coupure de la ligne téléphonique pendant une journée. Après cette phase, vous contactez votre fournisseur d'accès internet afin de l'interroger sur l'évolution de votre ligne téléphonique. Dès à présent, vous pouvez aussi tester votre ligne par le biais du site internet « www.degrouptest.com ».

Les NRA MED	Relient les villages (adresse postale) par les câbles téléphoniques de
La Nouzille	> Le Maine Texier, Le Mesnil, La Borie > Chez Monnerie, Le Roule > Rouffias, La Grange du Noir, Beureuil, La Bussière
La Berthe	> Soumagnas, Fontférias, > Les Gouttes, La petite Berthe, Le Bois du Clos, > Les grands Bois, La vigne de Bar, Les Combes, La Foucaudie, La Laurencie, Chez Moutaud, Martegoutte, Le Peyrat
Le Bourg	> La Pouge, Le lotissement de La Pouge, > Fougeras, La Poche Besse, La Besse, La Tuilière, Leycuras, La Jousseleine, > La Troubadie, La maison Neuve, Lapuas, Senas, Le Theil, > Le moulin du Planchat, Couffiégas, Puychaud, Le Moulin de L'Age, L'Age, > Boisvieux, La Belleménie, Le Moulin Brûlé, Royer, Bellevue, Le Planchat, Trinsolas

Les villages, non concernés par cette Montée en Débit, sont La Côte et Ballot car ils sont reliés à Saint Cyr, Chante-Milot relié à Coacac-la- Forêt et La Pevrade relié à Saint Laurent sur Gorre.

La fusion des communautés de communes : changement pour le service Ordures Ménagères

Suite aux réformes territoriales imposées par le législateur, le 1^{er} janvier 2017, les communautés de Communes des Feuillardiers et de la Vallée de la Gorre ont donné naissance à la nouvelle communauté de communes **Ouest Limousin** qui se compose dorénavant de 16 communes. La création de ce nouveau territoire va nécessiter un travail d'harmonisation des pratiques des deux anciennes collectivités et engendre aussi immédiatement quelques changements sur le fonctionnement de votre service d'ordures ménagères (déchetterie, collecte...). Désormais, tout usager du nouveau territoire a accès aux trois déchetteries : Oradour sur Vayres, Saint Mathieu et Saint Cyr. A cette occasion, voici ci-dessous un rappel des horaires d'ouverture des sites :

Les déchetteries sont fermées tous les mardis toute l'année et tous les jeudis lors des périodes suivantes :

- du 1^{er} novembre au 28 février à Oradour-sur-Vayres et Saint-Mathieu
- du 1^{er} novembre au 31 mars à Saint-Cyr.

Beauséjour - 87150 Oradour-sur-Vayres

- Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h30

Les Flamanchies - 87440 Saint-Mathieu

- Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 14h00 à 17h30

Les Landes de Lascaux - 87310 Saint-Cyr

- Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 13h30 à 18h00 (*13h30 à 17h00 en hiver*)

Aussi, pour les utilisateurs de sacs prépayés rouges pour la collecte des ordures ménagères : la distribution des sacs sera dorénavant assurée par le gardien de la déchetterie de Saint Cyr aux horaires d'ouverture du site.

Enfin, pour tout changement de situation dans votre foyer (nombre d'occupants, changement d'adresse...), pour toute question sur votre facture d'ordures ménagères ou pour l'obtention d'un badge d'accès aux déchetteries, il sera dorénavant nécessaire de vous rapprocher du service comptabilité-ordures ménagères au 05 55 78 84 07 ou en vous rendant au siège de la Communauté de Communes Ouest Limousin à La Monnerie 87150 CUSSAC.

Pour tout changement de situation qui engendre nécessairement la livraison ou la récupération d'un conteneur d'ordures ménagères, ce service sera assuré par les agents de la Communauté de Communes à votre domicile.

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité

Les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus se faire à la Mairie de Saint-Auvent. Depuis le 14 Mars 2017, seules les mairies équipées de stations de recueil peuvent recevoir des demandes de Cartes Nationales d'Identité (CNI). En Haute-Vienne, 14 mairies en sont dotées. Les plus proches de Saint-Auvent sont :

- la Mairie de Rochechouart - Place du Château – 05 55 43 00 80 – www.ville-rochechouart.fr ;
- la Mairie de Saint-Junien – 2, Place Auguste Roche BP115 – 05 55 43 06 84.

Les autres communes du département pouvant recevoir des demandes de CNI sont : Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Bellac, Bessines-sur-Gartempe, Condat-sur-Vienne, Couzeix, Eymoutiers, Isle, Limoges, Panazol, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix-la-Perche.

Vous pouvez vous rendre dans toutes ces mairies indépendamment de votre commune de résidence.

Ce nouveau dispositif a pour but de sécuriser la CNI par une prise d'empreinte numérisée.

Notre école : Rentrée scolaire 2017/2018

L'année scolaire 2016/2017 touche à sa fin.

Rappel des formalités d'inscription à l'École

De façon à pouvoir préparer au mieux la rentrée 2017 les enseignants ont besoin de connaître leur effectif pour fin juin au plus tard.

Pour cette raison nous demandons aux parents de nouveaux élèves potentiels de **penser à inscrire leur enfant avant la fin du mois de juin**, sauf cas particulier (arrivée sur la commune dans le courant de l'été etc..).

De la même façon, si vous savez que votre enfant ne sera pas présent à l'école à la rentrée prochaine, pensez à le faire radier. (Sauf cas particulier : départ inopiné dans le courant de l'été etc..).

Formalités d'inscription

1) Inscription à la Mairie

- Copie du livret de famille ou du bulletin de naissance de l'enfant,
- Copie du carnet de santé, vaccinations obligatoires,
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

2) Admission à l'école

- Les parents doivent se rendre à l'école où la Directrice procédera à l'admission effective de l'enfant sur présentation du certificat délivré par la Mairie.

Rappel :

La commune de Saint-Auvent étant en Zone de Revitalisation Rurale, les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant en Maternelle dès 2 ans révolus à la date de la rentrée scolaire. Celui-ci doit toutefois être prêt physiquement et psychologiquement à fréquenter l'école.

La rentrée scolaire 2017/2018 aura lieu le 4 septembre.
L'école de Saint-Auvent accueillera 84 élèves répartis en quatre classes de la Maternelle au CM2.
Les quatre enseignants actuels resteront en poste.

Nos atouts

- ❖ Une école installée dans un environnement bucolique avec des terrains de sport à proximité.
- ❖ Une école numérique : chaque classe est équipée d'un tableau blanc interactif ce qui permet à chaque enfant, de la Maternelle au CM2, de se familiariser avec les nouvelles technologies de plus en plus présentes dans le monde actuel plaçant ainsi l'école de Saint-Auvent sur un pied d'égalité avec les écoles urbaines.
- ❖ La gratuité des fournitures scolaires (hors cartable et trousse).
- ❖ Une initiation à la natation avec des activités piscine dont le coût est pris en charge par la municipalité.
- ❖ Un restaurant scolaire proposant des repas de qualité fabriqués sur place à base de produits frais locaux pour un coût de repas très raisonnable **2.20€ à compter de la rentrée 2017** (Délibération n°16/2017 du 04 juillet 2017)
- ❖ Gratuité de la garderie le mercredi midi.

Bilan des nouvelles activités périscolaires

Un retour très positif autant de la part des animateurs que des familles concernant le déroulement des activités périscolaires.

En plus des activités proposées par les animateurs de la Communauté de communes, les enfants de Saint-Auvent, à l'initiative de la Municipalité, ont pu bénéficier tous les mardis d'une initiation au sport équestre et de cours de cuisine.



Travaux

La partie salle à manger de notre restaurant scolaire a fait peau neuve. La porte d'entrée sur la cour a été changée et la peinture a été refaite ce qui donne l'impression d'une salle plus grande et plus claire.

Une décoration des murs à laquelle les enfants participeront est en projet.

Des rideaux pare-soleil ont été installés dans la 4^{ème} classe qui a de très grandes baies vitrées et une étude de ventilation de cette pièce est en cours.



Etat civil

Sont nés...

Clément TURPIN, né le 19 avril 2017



Soan VERIN, né le 20 avril 2017

Nous ont quitté...

Hortense BILLAC domiciliée à Trinsolas, le 20 mars 2017, dans sa 85^{ème} année.

Marie-Madeleine JALLAGEAS domiciliée à l'Age, le 30 mars 2017, dans sa 89^{ème} année.

Marie-Madeleine GRAND domiciliée à Royer, le 15 avril 2017, dans sa 95^{ème} année.

Championnat Régional dimanche 26 mars au Haras de Royer

Le Haras de Royer a organisé le dimanche 26 mars, le championnat régional de CSO (Sauts d'obstacles) poney. 140 cavaliers venus de tout le département ont participé à diverses épreuves selon la catégorie et la taille des poneys. Dès 9h, le plus petit poneys (shetland) courraient sur les hauteurs de 50cm, pour finir à 18h sur 1,20m.

Oscar Chabrié qui fait une très bonne saison en se classant régulièrement dans toutes les épreuves auxquelles il participe est sacré Champion en P1 (1m). Arthur Chabrié lui aussi toujours au prix est sacré Champion en AS Poney (1,20m). Les deux cavaliers participeront au Championnat Régional à Pompadour, puis au Championnat de France en juillet à Lamotte Beuvron. Nous comptons aussi deux Championnes (habitant Bellac) parmi les cavalières du Haras et une vice-championne (de Saint Junien) dans d'autres catégories.



Agenda

A partir du Samedi 22 Juillet au dimanche 20 Août : XXI^{ème} rencontre d'Art Contemporain, Exposition « Et si c'était le Pérou... et les artistes, les chercheurs d'or... », organisée par l'association RIAC, tous les jours de 15h à 19h au château de Saint Auvent.

Judi 27 Juillet : Marché fermier Semi-Nocturne organisé par l'Office du Tourisme au sein du parc Saint Expédit de Saint Auvent à partir de 18h.

Dimanche 06 Août : Conférence « L'art du Pérou hier et aujourd'hui » organisée par l'association RIAC au château de Saint Auvent.

Dimanche 13 Août : Concert organisé au château de Saint Auvent par l'association RIAC dans le cadre de l'exposition « Et si c'était le Pérou... et les artistes, les chercheurs d'or... ».

Lundi 14 Août : Pèlerinage à la Sainte Vierge, Procession mariale et messe, organisé par l'association Notre Dame de la Paix de 15h à 17h.

Judi 24 Août : Marché fermier Semi-Nocturne organisé par l'Office du Tourisme sur la place de l'église de Saint Auvent.

Dimanche 03 Septembre : Périnqueta, Fête des jeux traditionnels, organisée par l'association Maison de Païs dans les allées du Château de Saint Auvent.

Dimanche 03 Septembre : Pèlerinage de la Fraternité des Malades organisé par l'association Notre Dame de la Paix de 10h à 17h.

Ça s'est passé à Saint Auvent

26 Février : Course par le Trail via Agrippa



18 Février : Petit festival des voix, des oreilles et des pieds par la Sendarela



18 Mars : Concours de belote par le Comité des fêtes

Cérémonie du 8 mai



8 Avril : Soirée Aligot par La Maison de Païs



13 Mai : Soirée Karaoké par le Comité des Fêtes

20 Mai : Soirée Coqueliconte



15 Juin : Rallye cycliste MAIF prévention



25 Mai : Vide grenier par le Billard club